

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune  
d'ANTOINGT

Envoyé en préfecture le 24/10/2018  
Reçu en préfecture le 24/10/2018  
Affiché le   
ID : 063-216300053-20181011-DELIB411102018-DE

Séance du 11 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit le onze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 4 octobre 2018, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

**Conseillers présents** : Chantal ROUSSEL, Emmanuel GONTHIER, Claude JACOB, Lydia ESCLATINE, Guy SOUILLER, Philippe TERRANOVA.

**Conseiller absent** : Tony CANO (procuration à Emmanuel GONTHIER), Analio FIGUEIREDO (procuration à Guy SOUILLER), Nicolas BIERI.

**Secrétaire de séance** : Lydia ESCLATINE.

**Délibération n°4: Adhésion au CNAS pour le personnel retraité:**

Mme la maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune cotise au CNAS, organisme qui propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) pour le personnel en activité.

Suite au départ en retraite de la gérante de l'agence postale, Madame la Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la possibilité de cotiser pour le personnel retraité, sachant que la cotisation, qui est évolutive, est de 134.50 € par agent retraité pour 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de cotiser au CNAS pour les agents retraités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Chantal ROUSSEL

